

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE
DU 28 JUN 2017**

Date de convocation : le 16 juin 2017

Le mercredi 28 juin 2017 à 18 H 30, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Gilles LAURANSON.

J) ETAIENT PRESENTS

A) les délégués titulaires dont les noms suivent

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Gilles LAURANSON
Franck RONZE

Mairie de BEAUZAC
Jean PRORIOU

Mairie de SAINTE-SIGOLENE
Dominique FREYSSENET
Didier ROUCHOUSE

Mairie des VILLETES
Thierry VACHER

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP)

Alain MARQUET
Gilbert SOULIER
Iwan MAYET
René BEAU

B) les délégués suppléants dont les noms suivent

Mairie de BAS EN BASSET
Martine DIETSCH

C) Participaient également à la réunion

Eric CHEVALIER

II) ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mairie de BAS EN BASSET
Bernard CHAPUIS
Gilles DAVID

Mairie des VILLETES
Marc PREBET

Mairie de BEAUZAC
Marc MILLION

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP)
Michel ROBIN
Claude GRAC

Mairie D'AUREC SUR LOIRE
Alain BONNEFOY

Monsieur Marc PREBET a donné pouvoir à Monsieur Thierry VACHER

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse Messieurs Gilles DAVID de BAS EN BASSET, Marc PREBET des VILLETES, Marc MILLION de BEAUZAC, Michel ROBIN du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP), et Alain BONNEFOY d'AUREC SUR LOIRE, ainsi que Messieurs Bernard CHAPUIS de BAS EN BASSET et Claude GRAC du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP), nouveaux délégués du SYMPAE.

Il soumet à l'approbation du comité syndical, le compte-rendu de la séance du 5 avril dernier dont chaque délégué titulaire a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Aucune observation n'est formulée sur ce compte rendu qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Iwan MAYET est désigné comme secrétaire de séance.

1. PRESENTATION DU RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC POUR L'ANNEE 2016, DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2224-5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Président fait l'explication de certains points du rapport d'activité que chaque délégué a reçu préalablement.

↳ Concernant la population, elle reste stable par rapport à l'année précédente :

Collectivités	Population totale	
	au 01/01/2015	au 01/01/2016
<input type="checkbox"/> BAS-EN-BASSET	4 378	4 310
<input type="checkbox"/> BEAUZAC	2 813	2 805
<input type="checkbox"/> LES VILLETES	1 262	1 285
<input type="checkbox"/> MONISTROL-SUR-LOIRE	9 269	8 788
<input type="checkbox"/> SAINTE-SIGOLENE	6 107	5 987
<input type="checkbox"/> SIAEP HAUT-FOREZ	11 580	11 580*
<input type="checkbox"/> AUREC-SUR-LOIRE	5 920	5 919
Population totale	41 329	40 674

* Nombre non réactualisé

↳ Au niveau des consommations en réactifs,

110 000 kg de CO2 en 2016 contre 115 000 kg en 2015,
Coagulant PAX XL7 : 85 000 l pour 74 900 l en 2015,
Soude : 36 000 l pour 36 800 l en 2015,
Javel : 15 600 l pour 13 600 l en 2015,
La Chaux à 80 t et le Polymère à 200 kg sont identiques à l'année 2015.

Les volumes :

	Débit nominal [m ³ /h]	2012	2013	2014	2015	2016
Volume acheté	400 m ³ /h	1 339 667 m ³	1 479 699 m ³	960 300 m ³	1 420 433 m ³	1 306 888 m ³
Volume Loire				406 988 m ³		31 100 m ³
Total		1 339 667 m ³	1 479 699 m ³	1 367 288 m ³	1 420 433 m ³	1 337 988 m ³
Volume produit	280 m ³ /h	1 266 034 m ³	1 278 484 m ³	1 145 949 m ³	1 363 402 m ³	1 269 697 m ³
% perte		-5,50%	-13,60%	-16,19%	-4,02%	-5,10%

Volume acheté = c'est le volume d'eau brute acheté à un service extérieur pour la production d'eau potable.

Volume produit : c'est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.

On peut constater que le volume acheté en 2016 a légèrement diminué avec un faible volume pompé dans la Loire, et un pourcentage de perte à 5.10 %, ce qui reste correct.

Le volume Loire

- En 2014 il correspond au volume mis en distribution lors de l'intervention de la ville de Saint-Etienne sur le canal de Vendets du 5 mai au 5 juin 2014 ;
- En 2016, au volume pompé pour les essais de bon fonctionnement et lors de l'incident au barrage de Lavalette suite à une suspicion de pollution du 10/10/2016 au 19/10/2016.

Tableau des volumes distribués aux collectivités :

Collectivités	2012	2013	2014	2015	2016	Var n/n-1
Monistrol-sur-Loire	812 864 m ³	772 552 m ³	616 027 m ³	736 379 m ³	678 104 m ³	-7,9%
Site Sigolène-Les Villettes	360 947 m ³	369 529 m ³	301 008 m ³	385 376 m ³	385 733 m ³	0,1%
Beauzac	2 659 m ³	24 256 m ³	3 263 m ³	22 194 m ³	9 345 m ³	-57,9%
SIAEP	88 064 m ³	108 866 m ³	31 597 m ³	166 453 m ³	125 968 m ³	-24,3%
Bas-en-Basset	1 500 m ³	3 281 m ³	8 406 m ³	53 000 m ³	70 547 m ³	33,1%
Volume Lignon	1 266 034 m ³	1 278 484 m ³	960 301 m ³	1 363 402 m ³	1 238 597 m ³	
Volume Loire			248 636 m ³		31 100 m ³	
Autres membres			144 115 m ³			
Aurec			29 181 m ³			
SES (vente)			75 340 m ³			
Total vol livré	1 266 034 m ³	1 278 484 m ³	1 208 937 m ³	1 363 402 m ³	1 269 697 m ³	-6,9%

En 2016, le volume distribué est en diminution de 6.9 %, dû en particulier à la diminution de la consommation de la ville de Monistrol sur Loire (fuites réparées) et également celle du SIAEP.

Les événements majeurs d'exploitation en 2016

- ✓ Les boues extraites de la lagune ont été épanchées au printemps 2016.
- ✓ Depuis Septembre 2016, les boues de la benne ne sont plus emmenées en enfouissement au CET. Elles sont stockées en bord de champs avant d'être épanchées suivant un plan d'épandage établi par la société SUEZ Terralys.
- ✓ Le local de pompage « eaux industrielles » est en service depuis Juin 2016. L'usine est donc autonome en eaux industrielles et garde un secours sur le réseau de la ville.
- ✓ Renouvellement équipements informatiques (matériel et logiciel) de supervision de l'usine.

Etudes et travaux réalisés en 2016 :

- Réhabilitation des pompes de chaux (changement de type de pompes pour passer en pompes péristaltiques).

- Réhabilitation du réacteur UV avec changement de son mode de fonctionnement.

Le Président invite Monsieur Eric CHEVALIER à prendre la parole sur le sujet.

Les pompes de chaux sont remplacées par des pompes péristaltiques avec des « doigts » pour éviter qu'il n'y ait de bouchons. La semaine prochaine, l'entreprise SERTEC va procéder aux automatismes, ceux-ci étant pilotés par supervision.

Les pompes sont posées par les agents du SELL et la tuyauterie par l'entreprise LIOGIER de Sainte-Sigolène.

Le réacteur UV est un système qui permet de désinfecter et traiter en sortie de station. La station utilise les lampes UV systématiquement même si la javel est suffisante pour le traitement de l'eau. Elle permet d'obtenir également de très bons résultats. Le procédé des UV étant très onéreux, il est souhaitable de ne pas l'utiliser de manière systématique. L'entreprise SERTEC va donc intervenir sur l'automatisme de l'appareil UV, les lampes UV seront utilisées seulement si l'indice du trouble est élevé. Elles permettent de réduire en partie la quantité de carbone organique qui est propice à la prolifération des bactéries.

Monsieur MAYET prend la parole et demande à Monsieur CHEVALIER ce qui avait motivé l'acquisition de ces réacteurs UV : une obligation de l'ARS ou les résultats des analyses de l'eau brute.

Monsieur MAYET pense à « l'effet de mode ». La Loire était fortement conditionnée à utiliser ce procédé. Le choix de ce système perfectionné est peut être surdimensionné pour le secteur couvert aujourd'hui.

Monsieur le Président souligne que l'idée de ne pas faire fonctionner ces réacteurs en continu est une solution raisonnable pour la station.

Le Président rajoute que les nouvelles pompes seront en fonctionnement à la rentrée de septembre.

☛ Il y a une très faible variation du nombre d'abonnés par rapport à l'année précédente.

Collectivités	nb abonnés 2011	nb abonnés 2012	nb abonnés 2013	nb abonnés 2014	nb abonnés 2015	Struct	Δ valeur
MONISTROL S/LOIRE	4 882	4 462	4 140	4 504	4 678	26%	+174
SAINTE-SIGOLENE	2 965	2 861	2 847	2 900	2 909	16%	+9
LES VILLETES	632	621	591	642	648	4%	+6
BAS EN BASSET	2 515	2 421	2 455	2 466	2 495	14%	+29
BEAUZAC	1 586	1 548	1 570	1 558	1 571	9%	+13
S.L.A.E.P. HAUT-FOREZ	7 439	6 322	6 330	6 453	5 821	32%	-632
Total	20 019	18 235	17 933	18 523	18 122		-401
AUREC			3 004	2 959	2 962		+3

Sur l'eau brute (avant son traitement) :

Série d'analyses quotidiennes : température, pH, turbidité et conductivité

Série d'analyses hebdomadaires : TAC, ammonium, manganèse et fer, analyses qui peuvent être plus fréquentes en période d'étiage.

Sur l'eau traitée :

Analyses quotidiennes : température, pH, turbidité, conductivité, TAC, TH, ammonium, manganèse, chlore total, chlore libre et aluminium dissous.

Production : sortie station : références de qualité

BACTERIOLOGIE	Nombres	Conformes	Taux de conformité P 101,1
Coliformes totaux	3	3	100%
Spores	3	3	100%

PHYSICO-CHEMIQUE	Nombres	Conformes	Taux de conformité P 102,1
Turbidité (trouble de l'eau)	3	3	100%
pH	3	3	100%
Aluminium	3	3	100%
Conductivité	3	3	100%
Coloration	3	3	100%
COT	3	2	67%

↳ Les analyses révèlent simplement un seul dépassement sur le COT

↳ Le Président fait le point ensuite sur les indicateurs financiers.

Pour le SELL, la dette en Capital s'élève à 480 825,25€ et les montants des échéances à 58 510,01€.

Dette en Capital au 31/12/2016

* Caisse d'Epargne 368 805,49 €
 * Caisse Finan. Local 112 019,76 €
 480 825,25 €

Montant des échéances

* Caisse d'Epargne 39 776,16 €
 * Caisse Finan. Local 18 733,85€
 58 510,01€

Il n'y a pas d'extinction d'emprunt en 2016.

Le personnel affecté au service (chimiste et électromécaniciens) est de 2.5 agents et 0.5 agent affecté sur le réseau (parmi les fontainiers mutualisés avec le service de l'eau).
 La masse salariale en 2016 s'élève à 113 128,81 €.

↳ Le Président explique que le prix entre le 1^{er} semestre et le 2eme semestre 2016 est légèrement différent et cela engendre un prix moyen sur l'année de 0.1262 € HT/m³.
 Ce prix est en hausse par rapport à l'année précédente.

	PREVISION ACHAT EAU BRUTE					
	Origine conven. 07/09	Révisée 1 sem. 2015	Révisée 2nd 2015	Révisée 1 sem. 2016	Révisée 2nd 2016	
part proportionnelle au volume livré V pour couvrir les charges d'exploitation des ouvrages d'adduction	R	0,0146 e HT/m ³	0,0167 e HT/m ³	0,0165 e HT/m ³	0,0163 e HT/m ³	0,0159 e HT/m ³
protection de la ressource	F1	36,75 €/ann	42,08 €/ann	41,49 e HT/m ³	40,93 e HT/m ³	39,98 e HT/m ³
gestion du barrage	F2	449,50 €/ann	514,68 €/ann	507,49 e HT/m ³	500,74 e HT/m ³	489,06 e HT/m ³
limite du débit acheminé sur les ouvrages d'adduction par la Ville sur le droit d'eau du Syndicat	Qide	24,97 l/s				
limite du débit livré au syndicat par la ville sur le droit d'eau de la Ville dans le cadre de cette convention	Qise	103,53 l/s				
location au compteur diam 150	F3	495,3	312,60 e	312,54 e	312,95 e	312,16 e
vol consommation 2010	V	1 300 000 m ³	685 363 m ³	735 070 m ³	630 992 m ³	675 896 m ³
redevance prélèvement AELB		0,034 e	0,0222 e	0,0222 e	0,0233 e	0,0233 e
Protection de la ressource P=F1 x (Qade+Qise)		9 444,75 e	5 407,28 e	5 331,47 e	5 259,51 e	5 137,43 e
Gestion du barrage = F2 x Qise		93 073,47 e	53 284,82 e	52 540,44 e	51 841,61 e	50 632,38 e
Part proportionnelle = R x V		18 980,00 e	11 445,56 e	12 128,66 e	10 285,17 e	10 746,75 e
Redevance prélèvement AELB		44 200,00 e	15 215,06 e	16 318,55 e	14 702,11 e	15 748,38 e
Coût total HT		166 688,82 e	85 665,32 e	86 631,66 e	82 401,35 e	82 577,10 e
Vol annuel						644
Coût annuel HT						0,1272 e HT/m ³
Prix m ³						1 306 888 m ³
						104 970,245 e
						0,1262 e HT/m ³

Les frais de gestion et de protection de la ressource (charges fixes) représentent environ 66% du coût d'achat. Depuis plusieurs mois une discussion est engagée avec la VSE pour réviser la convention d'achat de juin 2009 avec un débit maximum global limité à 100 l/s au lieu de 128,5 l/s. Cette revue de la convention risque certainement de dépendre des évolutions liées à la loi NoTre.

↳ Le Président explique les recettes d'exploitation du SYMPAE:

	2013	2014	2015	2016	Variation
Ventes d'eau non domestiques	199 043,69	81 167,68	159 802,67 ⁽¹⁾	164 977,25	+3,24%
Autres recettes	4 058,59	105 626,68 ⁽²⁾		7 261,63 ⁽³⁾	
Contributions des membres	650 846,00	678 889,00	689 302,00	740 576,00	+7,44%
TOTAL	853 948,28	865 683,36	849 104,67	912 814,88	+7,50%

- (1) Refacturation avec une régularisation de -11 k liée à la correction de la redevance de l'AELB
 (2) vente d'eau au syndicat des eaux de la Semène du 5/5 au 5/6/14
 (3) vente d'eau au syndicat des eaux de la Semène

En 2016 la vente d'eau non domestique et les contributions des membres ont subi une légère hausse.

↳ Détail des dépenses d'investissement réalisées en 2016 sont les suivantes :

Dépenses d'équipement	⌘ Liquidité
OPERATIONS DIVERSES	1,00
SYND. INTER. ADDUCT° EAU POTABLE DU HAUT-FOREZ	1,00
14 - BY PASS SECURISATION LOIRE	48 371,88
DIVERS BE IE BUREAU D'ETUDES	2 970,00
SAS Delta Service Location	4 850,00
SAS SEETP Robinet	40 551,88
15 - DEPLACEMENT POMPES DE LAVAGE	18 802,00
LAURANSON SARL - Yves et Franck	3 192,00
SAS ROCHE PIERRE ETS.	15 610,00
16 - ORDINATEURS ET LOGIELLS D'EXPLOITATION STATION	11 136,07
SARL PSAI	2 691,07
SAS SERTEC MISSIONS TECHNIQUES	8 445,00
Total général	78 310,95

Le Président souligne que depuis les 5 dernières années, les dépenses d'investissement sont en baisse et qu'il en sera de même en 2017.

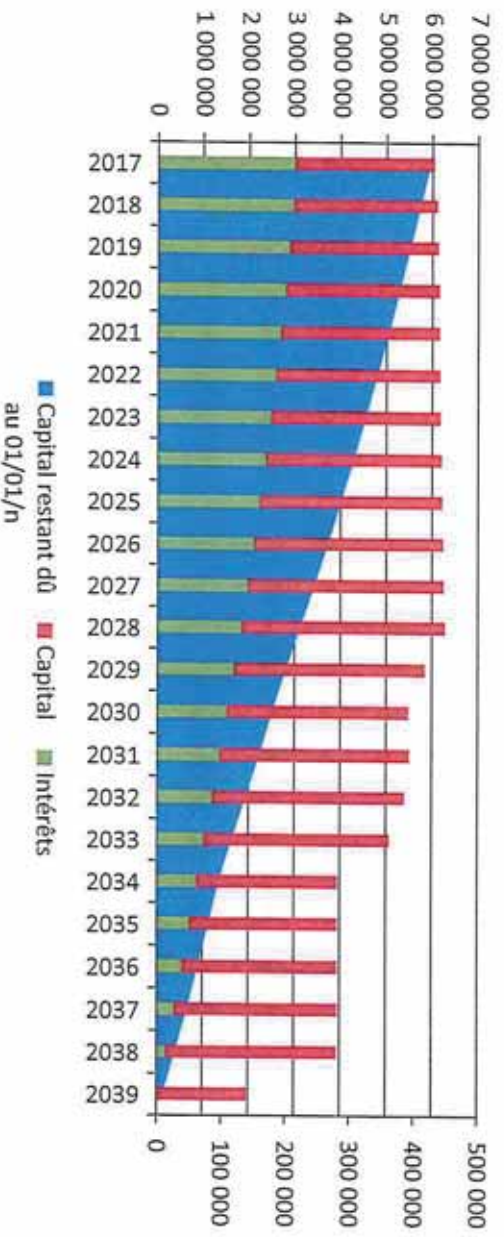
En 2016 le SYMPAE n'a pas reçu de subvention.

↳ Etat de la dette :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01/01/n
2008	52 869	43 437	9 432	0
2009	241 723	173 166	68 558	1 590 568
2010	360 496	255 157	105 339	5 922 010
2011	365 839	255 397	110 442	5 816 671
2012	362 148	246 354	115 795	5 706 229
2013	361 884	238 845	123 039	6 081 194
2014	393 409	233 397	160 013	6 252 610
2015	420 099	226 701	193 398	6 206 303
2016	420 962	221 088	199 874	6 012 905

Le coût résiduel au 31 décembre 2016 est de 8 797 k€ jusqu'en 2039 dont 2 840 k€ d'intérêts soit un taux d'intérêts moyen 2016 de 3,68%.

Profil d'extinction de la dette



Montant des amortissements

Exercice	Amortissements	Valeur nette Comptable
2008	2 337	4 766 622
2009	2 337	8 127 809
2010	151 476	8 822 224
2011	224 370	8 713 158
2012	226 168	9 604 884
2013	231 841	10 550 883
2014	231 736	7 980 129
2015	289 249	9 988 934*
2016	287 454	9 778 758

* L'actif s'est apprécié de 2 M d'€ en raison de l'intégration de l'infrastructure Secours Loire. Le mécanisme dérogatoire de neutralisation de l'amortissement par la reprise des subventions à due concurrence court jusqu'en 2018. Il pourrait théoriquement être prolongé 12 ans soit jusqu'en 2030.

↳ Le Président fait maintenant la présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

- *Acquisition de pompes d'injection de chaux* : le changement de type de pompe permettra de simplifier l'exploitation de ce produit très colmatant. Il permettra aussi d'être plus performant sur le dosage du produit (et donc sur la qualité de l'eau traitée) car ces pompes n'ont pas de baisse de débit en fonction de leur usure.
- *Projet de fusion des syndicats de production et de distribution d'eau (à l'étude) loi NOTRE Juillet 2015*

Monsieur FREYSSENET prend la parole et signale une incohérence, en page 12 le montant de la dette en capital est de 480 000 € alors qu'en page 15 elle est de 6 millions d'euros.

Le Président explique que le montant page 12 correspond à la présentation de l'exploitant et peut porter à confusion du fait que le titre se trouve sur la page précédente. Il demande à Caroline PICOT de changer la mise en page.

Arrivée de Monsieur Jean PRORIOU à 19h10.

2. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU SUITE AU DEPART DE MONSIEUR FLORENT SABY

Le Président énonce les membres du bureau élus en 2014,

- Monsieur Alain MARQUET,
- Monsieur Jean PRORIOU,
- Monsieur Florent SABY,
- Monsieur Dominique FREYSSENET
- Monsieur Franck RONZE.

Suite au récent départ de Monsieur Florent SABY, un nouveau membre doit être élu. Le Président propose la candidature de son remplaçant, Monsieur Bernard CHAPUIS.

Suite à cela, le Président invite l'assemblée à procéder à l'élection du nouveau membre du bureau.

C'est ainsi qu'est élu à ce poste, à la majorité absolue, par 12 voix POUR sur 12 suffrages exprimés :

- Monsieur Bernard CHAPUIS.

3. DIVERS

❖ Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur FREYSSENET pour parler de l'évolution du projet de la Loi NOTRE.

Monsieur FREYSSENET rappelle qu'un comité de pilotage s'est formé il y a quelques mois au niveau du Pays de la Jeune Loire et qu'une étude est en cours par le Cabinet BERT Consultant. Dans un 1^{er} temps, le cabinet a fait l'état des lieux, puis dans un 2^{ème} temps une proposition de plusieurs scénarii et dans un 3^{ème} temps procédera à une présentation chiffrée pour que les élus puissent prendre une décision.

Les Communautés de Communes disposent également d'un comité de pilotage un peu plus centré sur leur communauté.

Le 16 avril dernier a eu lieu un comité de pilotage global avec un 1^{er} état des lieux et un 2nd le 29 mai.

Lors du comité du 29 mai, le cabinet BERT Consultant a demandé d'établir pour chaque Communauté de Communes 2 scénarii.

Chacun a étudié des scénarii plus ou moins différents mais en règle générale les 2 possibilités récurrentes sont :

- prendre la compétence en régie par les Communautés,
- prendre la compétence par le biais d'une structure supra-communautaire.

Concernant notre Communauté de Communes, 2 possibilités se dessinent :

- soit avoir une structure supra-communautaire qui gère la globalité, c'est-à-dire production/distribution/gestion,
- soit avoir plusieurs structures supra-communautaires qui gèrent chacune une compétence.

Un nouveau comité de pilotage aura lieu le 21 juillet et par la suite les Communautés de Communes devront se prononcer.

Concernant l'avenir des syndicats ; Monsieur FREYSSENET rappelle qu'un syndicat qui ne couvre pas 3 Communautés de Communes doit obligatoirement disparaître ; ce qui n'est pas le cas du SYMPAE.

Concernant notre Communauté de Commune, Les Marches du Velay - Rochebaron, la Communauté prendra la compétence mais la fera exercer certainement par un syndicat, mais pas avant 2019.

Le Président demande si les Communautés de Communes attendent qu'il y ait la fusion des syndicats avant de se décider.

Pour Monsieur FREYSSENET, les Communautés de Communes vont se décider et les Syndicats devront par la suite s'adapter.

Il clôture en disant qu'au comité de pilotage du 21 juillet, il devrait en ressortir des données chiffrées.

❖ Le Président souhaite faire le point en milieu d'année sur la production d'eau à la station

Au 7 juin, en 2016, la consommation d'eau brute était de 524 531 m³ et en 2017 elle était de 600 010 m³.

Ces 75 000 m³ supplémentaires correspondent à la consommation plus élevée de la commune de Bas en Basset au cours des 4 premiers mois de l'année mais cela devrait se rééquilibrer au 2nd semestre.

Le Président demande à Monsieur PRORIOU de prendre la parole concernant les travaux à la compagnie fromagère pour connaître le délai avant que le SYMPAE puisse l'approvisionner.

Monsieur PRORIOU explique que les travaux pour poser la conduite dans le terrain de la fromagerie ont été réalisés et que les dispositifs à l'intérieur ont été modifiés. Monsieur PRORIOU rajoute que les élus de la commune de Beauzac n'étaient pas au courant que le coût des travaux à leur charge s'élevait à environ 10 000 €. Il explique que le syndicat va procéder à la pose du matériel acheté. Il a alors demandé que celui-ci lui détaille ce qui allait être réalisé.

M. PRORIOU explique que ce système consiste à installer un régulateur qui va se trouver dans la laiterie au pied du réservoir. De plus, il a échangé avec le directeur de l'établissement en estimant que comme la laiterie était seule bénéficiaire de cette installation, il serait normal que la société en régle une grande partie.

Monsieur PRORIOU termine en invitant Le Président à venir visiter la fromagerie.

❖ Le Président rappelle que lors du dernier comité, Monsieur MAYET avait demandé, que dans le cadre de leur nouvelle délégation qui a pris effet le 1^{er} avril 2017, de refacturer l'achat d'eau brute et le fonctionnement directement au délégataire.

Un échange entre la sous-préfecture et le trésorier afin d'en vérifier la faisabilité a eu lieu.
Pour un changement de statut du syndicat, il faut compter un délai de minimum 3 mois.

Pour l'instant, il n'y a pas eu de retour définitif de la sous-préfecture, mais les premières informations données annonçaient qu'un changement de statut devrait être obligatoire. En fonction de leur réponse, l'idéal serait de pouvoir l'appliquer à partir de 2018.
Concernant la ligne du SIAEP pour la prochaine participation, le coût de fonctionnement apparaîtra pour permettre sa facturation directement au délégataire. La facturation d'eau brute sera aussi directement adressée à la SAUR.

Monsieur le Président indique à l'assemblée la date du prochain comité syndical qui aura lieu le mercredi 18 octobre à 18 h 30.

L'examen des points inscrits à l'ordre du jour étant terminé, et aucun autre membre présent ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19h30.

**SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION
ET D'ADDUCTION D'EAU
S.Y.M.P.A.E.**
*Hôtel de Ville
7, avenue de la Libération
BP 20019
43120 MONISTROL SUR LOIRE*

Le Président

Gilles LAURANSON

